

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Carolanne Lépine](#)

<https://www.cadre21.org/membres/3fd6bc556141bad5914ed62b>

Date d'obtention : 2023-11-27 16:18:17

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il s'agit d'une méthode qui est à la fois globale, mais aussi ciblée. Elle permet de s'adresser à toutes les personnes concernées (victime, témoins, investigateurs), de nous guider dans notre analyse de la situation et de le faire de la bonne façon, en temps et lieux. En suivant les étapes indiquées dans la trousse, on peut ainsi juger si nous devons nous adresser à la police et si oui, quand et comment le faire. La méthode Sexto permet d'intervenir de façon objective, légale, mais aussi bienveillante.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Comme gestionnaire, cette formation m'apporte sécurité et contribue à offrir un leadership efficace. En sachant quoi faire et comment le faire en me basant sur la trousse, je sais quelle "tâche" appartient à quel professionnel. Aussi, elle me permet de faire la part des choses quant à la loi, ce qui est d'autant plus important.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- Questionner la/les personnes concernées par des questions ouvertes
- M'adresser à toutes les personnes en temps et lieux
- Éviter de regarder les sextos en question
- Réfléchir quant à la portion "malveillante" de la chose
- Ne pas hésiter à m'adresser à la police, selon ce qui est indiqué dans la trousse Sexto, pour intervenir.